

UNE BONNE RENTRÉE  
COMMENCE PAR UN BON CAFÉ

DU 20/08/2022 AU 30/09/2022 INCLUS



40€  
REMBOURSÉS<sup>(1)</sup>

Suggestion de présentation.

PLUS DE 45  
BOISSONS



POUR L'ACHAT D'UNE MACHINE GENIO® S<sup>(1)</sup>  
ET DE 3 BOÎTES DE CAPSULES<sup>(2)</sup>  
NESCAFÉ® DOLCE GUSTO®



(1) Voir modalités au dos du bulletin ou sur le site [www.offredolcegusto.fr](http://www.offredolcegusto.fr) (2) Au choix parmi la gamme de capsules NESCAFÉ® Dolce Gusto®.

## COMMENT BÉNÉFICIER DE CETTE OFFRE ?

Du 20/08/2022 au 30/09/2022 inclus, pour l'achat dans la période de l'offre, de trois (3) boîtes de capsules NESCAFÉ® Dolce Gusto® et d'une (1) machine automatique NESCAFÉ® Dolce Gusto® de la marque KRUPS modèle GENIO® S PLUS (codes YY4444FD, YY4445FD ou YY4972FD) et GENIO® S Touch (code YY4443FD), recevez un remboursement différé de quarante (40) euros par virement bancaire. Valable dans tous les points de vente participant à l'opération en France métropolitaine (Corse comprise), en Principauté de Monaco ou sur un site de vente en ligne en France proposant ces produits à la vente.

## POUR BÉNÉFICIER DE L'OFFRE :

• **Sannez ou prenez en photo** l'intégralité de vos preuve(s) d'achat lisible(s) et non raturée(s) :

- Les ticket(s) de caisse ou la facture d'achat internet où doivent apparaître l'enseigne du vendeur et où auront été préalablement entourés : la date d'achat, les libellés et le prix des produits éligibles à l'offre.
- Une photo lisible de l'emballage de la machine avec l'étiquette argentée découpée sur laquelle figure le numéro de série de la machine sous forme d'un code-barres composé d'un ensemble de chiffres et de lettres.



- Une photo lisible de l'étiquette se trouvant sous le socle de votre machine à café sur laquelle figurent les mêmes informations (numéro de série sous forme d'un code composé de chiffres et de lettres). Les numéros de série doivent être identiques à ceux présents sur l'étiquette argentée de l'emballage.
- Une copie de votre RIB où apparaissent vos coordonnées personnelles ainsi que vos IBAN et BIC.

• Avec vos preuves d'achat, rendez-vous sur le site [www.offredolcegusto.fr](http://www.offredolcegusto.fr) entre le 20/08/2022 et le 30/09/2022 inclus,

• Remplissez le formulaire de participation en complétant intégralement les champs obligatoires mentionnés par un astérisque.

• Puis téléchargez vos preuve(s) d'achat en cliquant sur « Joindre une preuve d'achat ».

• Veillez à conserver l'original de vos preuve(s) d'achat jusqu'à confirmation de la conformité de la participation.

• Valider votre participation en cochant les cases :

- « J'accepte et j'ai pris connaissance des modalités de l'offre »
- Et « En cochant cette case vous consentez à ce que vos données personnelles saisies ci-dessus soient traitées, par Sogec Gestion, pour le compte du groupe Nestlé dans le cadre de la gestion de l'opération promotionnelle uniquement. »
- Et en cliquant sur la case « JE VALIDE ».

Un message indiquant la bonne prise en compte de votre participation apparaîtra alors et vous recevrez sous vingt-quatre heures (24h) un mail de confirmation d'envoi de votre participation à l'opération à l'adresse électronique mentionnée lors de votre participation. Conservez bien ce mail car il contiendra le numéro de suivi de votre demande. Ce numéro vous permettra de connaître l'avancement de l'étude de votre participation à l'opération en vous rendant sur [www.offredolcegusto.fr](http://www.offredolcegusto.fr).

## CONDITIONS DE L'OPÉRATION :

Opération ouverte à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine (Corse comprise) et/ou en Principauté de Monaco. Offre non cumulable avec d'autres promotions ou remises sur les machines NESCAFÉ® Dolce Gusto®. Offre limitée à un (1) remboursement par ticket de caisse ou facture quelle que soit l'offre NESCAFÉ® Dolce Gusto® et à cinq (5) demandes de remboursement au total par bénéficiaire (même nom, même adresse, même IBAN).

La société Nestlé France se réserve la possibilité de procéder à toutes vérifications nécessaires pour s'assurer de la conformité du dossier (notamment concernant les pièces fournies, l'identité et le domicile du bénéficiaire). À cet égard, il est rappelé aux personnes souhaitant profiter de cette offre l'importance de conserver les originaux de leur(s) ticket(s) de caisse ou de leur(s) facture(s). Toute demande incomplète, illisible, falsifiée, raturée et de façon générale non strictement conforme aux présentes conditions sera considérée comme nulle et ne sera pas prise en compte.

## ÉTUDE DE LA PARTICIPATION :

Si votre participation est conforme aux présentes modalités, vous en serez averti par e-mail. Vous recevrez alors votre virement sous un délai de dix (10) jours à compter de la réception de cet e-mail, avec les informations renseignées lors de votre participation à l'opération.

Si votre participation n'est pas conforme aux présentes modalités, vous en serez également averti par e-mail.

Pour toute question concernant votre participation à cette opération vous pouvez contacter le service consommateur SOGEC par téléphone au 01 70 56 59 11 ou par e-mail à l'adresse [contactpromo@sogec-marketing.fr](mailto:contactpromo@sogec-marketing.fr) dans un délai de deux (2) mois après la fin de l'opération.

## PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES :

Vos données personnelles sont destinées à Nestlé France. Elles sont nécessaires à la prise en compte de votre participation et ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf accord de votre part. Elles seront conservées pendant la durée nécessaire à la gestion de l'opération, soit six (6) mois après la fin de cette dernière. Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter la « Politique Nestlé sur la Protection des Données Personnelles » sur <https://www.dolce-gusto.fr/donnees-personnelles>.

Conformément à la réglementation, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations les concernant qu'ils peuvent exercer en écrivant au Service Consommateur Nestlé : Nestlé France 34-40 rue Guyonmer 92130 Issy-Les-Moulineaux France. En cas de réclamation non résolue directement avec la Société Organisatrice, les participants peuvent s'adresser à la CNIL (<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>)



Flashez-moi !



Avec Ecofolio  
tous les papiers  
se recyclent.